

La signification religieuse de la "Terre d'Israël" dans les Notes catéchétiques

par Henry SIEGMAN *

Les *Notes* du Vatican concernant les juifs et le judaïsme, récemment publiées, sont le troisième texte de ce genre depuis Vatican II. Elles ont suscité des réactions défavorables de la part de certains Israéliens¹ et de l'organisme juif qui est en rapport sur ces questions avec le Vatican. Le Comité juif international pour les consultations interreligieuses (I.J.C.I.C.), qui se compose de l'American Jewish Committee, de l'Anti-Defamation League of B'nai B'rith, du Comité interreligieux d'Israël, du Synagogue Council of America et du Congrès juif mondial, a publié en effet une critique officielle du document catholique². L'un des principaux griefs qu'il fait au document est que ce dernier omet de mentionner la signification religieuse que l'Etat d'Israël doit avoir pour les catholiques.

Ce document, qui porte le titre « Notes pour une correcte présentation des juifs et du judaïsme dans la prédication et la catéchèse de l'Eglise catholique », reconnaît pourtant clairement l'attachement des juifs à la Terre et invite les chrétiens à comprendre cet attachement religieux et son enracinement dans la tradition biblique. Les catholiques, ajoute le document, « doivent envisager l'Etat moderne d'Israël et ses options politiques, non à partir d'une perspective qui serait en elle-même religieuse, mais en se référant aux principes communs du droit international ».

Le Congrès juif américain, dans la réponse que pour sa part il a publiée au document catholique, n'a pas abordé ce point. Ce silence

* Texte paru dans *Jerusalem Post* du 2 septembre 1985. L'auteur est directeur exécutif du Congrès juif américain. On trouvera ci-après le texte des Notes Catéchétiques, pp. 207-219.

1. Cf. Geoffrey WIGODER, « Retreat by the Vatican », dans *Jerusalem Post*, 6 juillet 1985.

2. Cf. *Bulletin quotidien d'information de l'Agence Télégraphique Juive* du 26 juin 1985.

n'est pas une omission. Mais il révèle un désaccord sur le fond avec l'opinion des organisations juives qui composent l'I.J.C.I.C., désaccord qui mérite quelques commentaires.

Il est difficile de ne pas exprimer une certaine ironie en voyant des représentants d'organisations juives et des professeurs dont certains n'ont aucune préoccupation religieuse reprocher à l'Eglise catholique d'omettre d'épouser des perspectives qu'ils rejettent eux-mêmes.

Quant à ceux qui ont un engagement religieux, la question de la signification religieuse de l'Etat d'Israël est loin d'être à leurs yeux bien établie. Certains, s'appuyant sur la loi religieuse, non seulement n'attribuent aucune signification religieuse à l'Etat d'Israël, mais estiment même qu'il constitue un phénomène antireligieux. C'est le cas non seulement des *Neturei Karta*, mais de certains juifs orthodoxes plus modérés, dont la voix s'exprime par l'*Agudat Israël*.

De nombreux juifs religieux croient que la renaissance de l'indépendance politique juive sur la Terre d'Israël est le commencement d'un processus eschatologique, c'est-à-dire l'aube de la rédemption. Mais d'autres, tout aussi religieux, sont à tout le moins indécis quant à la signification eschatologique de l'Etat d'Israël. Enfin, si, pour la plupart des juifs religieux, le retour des juifs à leur patrie ancestrale constitue très nettement un acte de la providence divine, cela n'implique pas nécessairement qu'il faille attribuer une signification religieuse à l'Etat.

Pour les juifs croyants, la Terre d'Israël revêt un caractère sacré particulier et sa relation au peuple d'Israël est fondée sur la promesse biblique. Il est significatif que la déclaration catholique en prenne acte. La Bible ne parle pas dans les mêmes termes du lien existant entre d'autres terres et d'autres peuples.

Cependant, il n'est pas évident que la sainteté particulière de la Terre d'Israël et les promesses bibliques dussent avoir pour effet que cet instrument séculier qu'est l'Etat d'Israël soit revêtu d'un statut religieux spécial. Cette opinion étant celle de la plupart des juifs, il est normal de s'attendre à ce qu'elle soit aussi celle de l'Eglise catholique.

En outre, le christianisme, qui a été défini par sa conviction de « succéder » aux juifs en tant que peuple de Dieu, pense que les promesses des Ecritures hébraïques doivent être comprises dans une lumière nouvelle en tant qu'il y a eu place pour une nouvelle « élection » et un nouveau peuple de Dieu.

Cette autodéfinition chrétienne de l'Eglise sur elle-même peut en tout cas l'empêcher de professer comme une doctrine chrétienne la signification religieuse actuelle de la Terre d'Israël, sans pour autant l'empêcher de respecter le fait qu'elle ait une telle signification religieuse pour le judaïsme.

Pour toutes ces raisons, l'insistance de l'I.J.C.I.C. (et de G. Wigoder dans l'article où il exprime son opinion) à déclarer que l'Eglise catholique, en omettant de reconnaître la signification religieuse de l'Israël moderne, a fait preuve d'un manquement au dialogue dans son rapport avec le « Comité - parapluie » des juifs, est dépourvue de sens.

C'est une position qui doit être rejetée pour diverses raisons, théologiques et autres, car elle insinue que la communauté juive aurait besoin de la confirmation d'autrui dans les affirmations centrales de sa foi.

Le judaïsme a besoin de la compréhension respectueuse et sympathique des personnes qui ont d'autres convictions. Le judaïsme peut s'enrichir, spirituellement et intellectuellement, dans un dialogue ouvert et loyal au niveau religieux. Mais il n'a pas besoin de faire valider sa foi par d'autres. Cette validation ne peut venir que de l'intérieur de la vie et de la pensée juive, non de l'extérieur.

Quand la théologie juive déclare qu'elle n'attache aucun poids particulier à la reconnaissance par les chrétiens que l'alliance du Sinaï n'a pas été abrogée, elle ne dénigre pas en cela le christianisme.

De la même manière, il n'appartient pas aux juifs de réclamer des chrétiens l'enracinement particulier de leur foi dans le judaïsme. Une authentique compréhension des chrétiens par eux-mêmes, qui les conduirait à affirmer leur lien au judaïsme, ne peut jaillir que de l'intérieur du christianisme.

Lorsqu'il propose aux catholiques d'envisager l'Etat d'Israël dans la perspective des « principes communs du droit international », le document du Vatican émet une proposition parfaitement correcte. En effet, même dans une perspective juive, cette prise de position est de loin la plus souhaitable de la part des catholiques et des autres groupes religieux.

Quelle que soit l'importance doctrinale — positive ou négative — que les hommes religieux attachent aux souverainetés politiques, celle-ci ne doit jouer absolument aucun rôle dans l'arène séculière et internationale d'un monde religieusement pluraliste. Dans ce domaine, seuls doivent s'appliquer les principes communs du droit international. Si les relations internationales en viennent à recourir à des considérations théologiques, pourquoi la doctrine du judaïsme aurait-elle plus de poids que celle de l'islam ou celle de l'orthodoxie russe ? Qui plus est, les doctrines théologiques du judaïsme ne disposent pas d'un appui majoritaire parmi les peuples du monde.

Lorsque les premiers sionistes ont sollicité l'appui des chrétiens pour leur programme, un pape a explicitement refusé de fournir cet appui pour des raisons théologiques. La juste et unique réponse à ce refus doit être de déclarer que les aspirations nationales des juifs doivent être jugées sur la base des principes du droit international et non à l'aune de la théologie catholique.

Dans un monde de pluralisme religieux, il faut nécessairement laisser les considérations religieuses à l'écart. Une entité politique qui ne pourrait se réclamer des principes communs du droit international ne saurait justifier sa cause dans l'arène politique internationale en recourant à des principes confessionnels.

L'infrangible attachement des juifs de tous les temps et de tous les pays de la diaspora à la Terre d'Israël est un fait historique « séculier ». Les promesses bibliques et la centralité de la Terre dans la théologie juive expliquent cette inflexible ténacité. Mais les revendications territoriales d'Israël au plan séculier et international se fondent sur l'histoire, non sur la théologie.

Il peut y avoir des différences légitimes d'appréciation sur la question de savoir si le nouveau document catholique représente une avancée ou non, dans l'attitude de l'Église catholique à l'égard des juifs et du judaïsme. Dans la question de savoir si le catholicisme reconnaît que le judaïsme a un statut salvifique, il apparaît que le document s'avance beaucoup moins que ne le font les théologiens catholiques qui représentent le Vatican dans le dialogue avec les juifs.

Mais en ce qui concerne les déclarations du document sur la signification religieuse de l'État d'Israël, les critiques qui ont été exprimées sont sans fondement.